



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
28 juin 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007
New York, 10-14 septembre 2007
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Rwanda
(2008-2012)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-5	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	6-8	2
III. Programme proposé	9-31	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	32-35	6
 Annexe		
1. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Rwanda (2008-2012)		7



I. Analyse de la situation

1. Le programme de pays du PNUD a été élaboré en association avec l'équipe de pays des Nations Unies et va dans le sens du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), lequel, à son tour, reflète la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (SDERP) du Gouvernement du Rwanda et le programme Vision 2020.

2. Le Rwanda a connu une reprise remarquable depuis le génocide qui, en 1994, a dévasté le capital humain et du matériel du pays ainsi que sa trame sociale et institutionnelle. Les taux de croissance ont été en moyenne de 5,8 % par an, et l'incidence de la pauvreté est tombée de plus de 70 % à la fin de la guerre à 56,9 %. L'objectif de développement à long terme visé par le Rwanda, tel qu'il est reflété dans le programme Vision 2020, est de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020.

3. Les indicateurs sociaux se sont améliorés entre 2000-2001 et 2005-2006. Les taux de mortalité infantile ont baissé et la scolarisation au niveau primaire est passée de 74 % à 86 %. Les mesures de réforme du secteur public et de décentralisation et les mesures adoptées pour combattre la corruption ont commencé à porter leurs fruits et à se refléter dans la performance du secteur public. Le Rwanda a beaucoup progressé dans les domaines de la paix et de la réconciliation, du rétablissement de l'ordre et de la démocratisation. Il y a notamment lieu de citer à ce propos la création d'une Commission nationale d'union et de réconciliation (CNUR) ainsi que d'une Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et l'adoption d'une nouvelle constitution. Des élections locales ont eu lieu en 2001 et 2006 et des élections nationales en 2003.

4. En dépit de ces éléments encourageants, des obstacles continuent d'entraver le développement. L'accroissement démographique a contribué à grossir de plus d'un demi-million, depuis 2001, le nombre absolu de Rwandais qui vivent dans la pauvreté. La majeure partie de la population vit en milieu rural (90 % en 2005), mais l'expansion économique actuelle a été imputable presque exclusivement au secteur manufacturier et au secteur tertiaire, ce qui a concentré encore plus la richesse aux échelons supérieurs de l'échelle des revenus. En outre, les capacités de gestion du secteur public du Rwanda sont limitées. Il faudra s'attaquer dans une optique globale à la question du renforcement des capacités afin de pouvoir gérer efficacement les ressources nationales et l'accroissement prévu de l'aide publique au développement (APD).

5. Le Rwanda jouit actuellement d'une APD substantielle, qui a représenté environ 497,6 millions de dollars en 2005. Près de la moitié de ce montant est fourni sous forme de soutien budgétaire direct et le reste dans le cadre d'approches sectorielles et sous forme d'une assistance technique. Il est prévu une augmentation de l'assistance, ce qui exigera un renforcement de la gestion des finances publiques et du cadre macroéconomique et la solution des problèmes institutionnels qui se posent dans les domaines de la prestation des services et de la décentralisation.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

6. Après une période de coopération d'urgence (1998-2001), le deuxième cadre commun de pays (CCP) a été axé sur: a) une bonne gouvernance et b) une gestion économique orientée vers la réduction de la pauvreté, conformément aux priorités

nationales de développement exposées dans le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le PNUD a également alloué des ressources pour appuyer des activités de prévention et de maîtrise de l'infection par le VIH/sida.

7. La contribution apportée par le PNUD à l'Évaluation des résultats des efforts de développement menés pour la période 2000-2006 ainsi que les rapports intérimaires sur la mise en œuvre du deuxième CCP ont mis en relief le rôle du PNUD dans différents domaines, comme ceux des partenariats stratégiques, de la coordination de l'aide, de l'harmonisation, de l'alignement, du renforcement des structures économiques et des structures de gestion nationale, l'encouragement des processus démocratiques et la formulation et la mise en œuvre des politiques. En outre, le PNUD a fait preuve d'une grande flexibilité dans l'utilisation de ses modalités de programmation et d'exécution.

8. Les principaux enseignements retirés sont notamment la nécessité d'améliorer la gestion des dépenses publiques et des mécanismes d'obligation redditionnelle et d'établir un lien entre les politiques du gouvernement et les Objectifs du Millénaire pour le développement(OMD). En outre, il faudra fournir une assistance dans des domaines dans lesquels il n'y a pas encore été apporté d'appui, et il y aura lieu notamment d'accroître le soutien apporté aux mesures de lutte contre la corruption, de renforcer les capacités des acteurs étatiques ne relevant pas de l'exécutif, de consolider les cadres institutionnels et de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le contexte des activités appuyées par le PNUD. En outre, un accent plus marqué devra être mis sur l'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile et des institutions de défense de l'environnement.

III. Programme proposé

9. Le processus pilote d'"Unité d'action des Nations Unies" servira de base au programme de pays. Le PNUD assurera la direction technique des activités dans deux des cinq domaines stratégiques dans lesquels des résultats sont attendus conformément au Plan-cadre des Nations Unies: "Amélioration durable de la gouvernance" et "Amélioration durable de la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et de la terre". Le PNUD collaborera avec les autres organismes des Nations Unies pour formuler sur la base des indications factuelles rassemblées des politiques axées sur les pauvres, l'environnement et la promotion de l'égalité entre les sexes, et coopérera avec le programme ONUSIDA pour aider les institutions nationales et les institutions décentralisées à coordonner et à intégrer à l'ensemble des programmes les interventions de lutte contre le VIH/sida. En outre, le PNUD s'attachera à renforcer les partenariats existants et à en créer de nouveaux.

A. Gouvernance démocratique

10. Les principales réalisations attendues dans le cadre de cette composante du programme sont un renforcement des capacités du gouvernement et de ses partenaires de maintenir un climat pacifique dans lequel la liberté et les droits de l'homme soient pleinement protégés et de promouvoir la participation des populations aux processus et structures démocratiques aux échelons national et décentralisé. Les domaines dans lesquels il est prévu de fournir un appui sont notamment les suivants.

11. *Parlement.* Il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles du Parlement de jouer un rôle crucial de supervision en matière d'élaboration et de révision des

lois et d'obligation redditionnelle et d'adaptabilité des institutions. Le PNUD continuera de fournir un appui au Forum parlementaire féminin et de renforcer les moyens de communication du Parlement.

12. *Justice et droits de l'homme.* Il importe de mettre le secteur de la magistrature mieux à même de garantir un accès universel à la justice. Le PNUD aidera la Commission nationale des droits de l'homme à renforcer ses capacités de gestion, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et à resserrer ses partenariats avec les organisations de la société civile et les organes chargés de suivre l'application des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le PNUD continuera de coprésider le module relatif au secteur de la magistrature et de jouer un rôle actif dans le cadre de la deuxième phase du programme d'action en faveur des droits de l'homme. En outre, il appuiera l'élaboration d'un plan de mise en place d'un système d'aide judiciaire et d'un mécanisme de financement.

13. *Consolidation de la paix.* Il est prévu de resserrer la coopération avec la Commission nationale d'union et de réconciliation, la société civile et la jeunesse en intégrant aux programmes des activités de sensibilisation la prévention des conflits dans le contexte de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs.

14. *Élections.* L'on s'emploiera à renforcer les capacités de la Commission électorale nationale et des autres acteurs clés grâce à l'adoption de systèmes appropriés de gestion des élections.

15. *Médias.* L'équipe de pays s'attachera à renforcer les capacités du Haut Conseil de la presse pour préserver l'indépendance des agences de presse locales et à veiller au respect des normes professionnelles internationalement acceptées.

16. *Société civile.* Il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles et les capacités de planification et de gestion des programmes des organisations de la société civile.

17. *Corruption.* Un appui sera fourni au Bureau du Médiateur, à l'adoption de mesures tendant à promouvoir l'obligation redditionnelle des pouvoirs publics et à la formulation des politiques grâce à la mise en œuvre en association avec les principales parties prenantes d'initiatives nationales de lutte contre la corruption.

B. Gestion publique

18. Les résultats attendus de cette composante du programme sont une gestion efficace, responsable et transparente des ressources publiques au plan national et au niveau décentralisé. L'on s'attachera à rationaliser la formulation des politiques et la planification socio-économique au moyen de données de qualité dûment décomposées. Les domaines dans lesquels il sera fourni un appui seront les suivants.

19. *Réforme du secteur public.* Amélioration de l'efficacité de l'administration publique afin de promouvoir une prestation de services efficace, responsable et axée sur les résultats.

20. *Renforcement des capacités.* Activités de renforcement des capacités et de cartographie afin de contribuer à la formulation d'une stratégie et d'une politique nationales en la matière. Le PNUD veillera à ce que cette stratégie et cette politique soient mises en œuvre et en supervisera l'application.

21. *Gouvernance économique.* Appui à la mise en œuvre des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et, à cette fin, fourniture d'une assistance au Ministère des finances et de la planification économique et poursuite des efforts tendant à renforcer les mécanismes de coordination de l'aide.

22. *Statistiques.* Fourniture d'une assistance à l'Institut national de statistique pour l'aider à produire des rapports de qualité et à rassembler et diffuser les données nécessaires à l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain et de rapports sur la réalisation des OMD.

23. *Décentralisation.* Une aide sera apportée au Ministère des administrations locales, du développement communautaire et des affaires sociales en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique de décentralisation, et l'on s'efforcera simultanément à renforcer les mécanismes d'appui aux autorités élues.

24. *Développement local.* Il s'agira de consolider les capacités de prestation de services et de planification du développement des districts, secteurs et cellules, ainsi que de financer des initiatives de développement axées sur les pauvres financées au moyen du Fonds commun de développement.

C. Protection de l'environnement

25. Les résultats attendus de cette composante du programme sont l'établissement d'un cadre de gestion de l'environnement et de conservation des écosystèmes, notamment grâce à un renforcement des capacités au plan national et aux échelons des districts et des communautés. Le PNUD appuiera la formulation et l'exécution de politiques et de programmes nationaux dans les domaines suivants.

26. *Biodiversité.* L'on s'emploiera à consolider les capacités des institutions nationales en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables afin de protéger ainsi la biodiversité. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aidera également à renforcer les capacités de gestion et de conservation des aires protégées au Rwanda afin de promouvoir la sauvegarde de la biodiversité, des fonctions écologiques et des services environnementaux et d'en maximiser les avantages économiques.

27. *Pauvreté et environnement.* L'on s'attachera à établir un lien entre la protection de l'environnement et une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Le PNUD continuera de participer, en qualité de partenaire, à l'exécution du programme Initiative du bassin du Nil/FEM/petits dons.

28. *Gestion des ressources naturelles.* L'on s'emploiera à promouvoir une gestion des ressources naturelles et de l'environnement propre à assurer la préservation à long terme des services environnementaux et de leurs avantages économiques.

D. VIH/sida, protection sociale et promotion de l'égalité entre les sexes

29. *VIH/sida.* Le PNUD appuiera les efforts tendant à élargir l'intervention de lutte contre le sida menée par les institutions nationales et locales de coordination. L'on mettra en place au plan national et aux échelons décentralisés des moyens de planification, de coordination, de mise en œuvre et d'intégration des programmes de lutte contre le VIH.

30. *Protection sociale.* Le PNUD aidera le gouvernement à établir des "filets de sécurité" pour protéger les groupes les plus vulnérables et à améliorer la productivité et l'accès aux marchés des petits producteurs. Une assistance sera fournie en vue de la révision et du renforcement d'un cadre national de politiques de protection sociale ainsi que de l'élaboration de la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'inclusion financière afin de faciliter l'accès des petits producteurs aux services financiers.

31. *Égalité entre les sexes.* L'assistance fournie par le PNUD en matière de formulation des politiques, de programmation et d'exécution des activités à tous les niveaux sera guidée par son engagement de promouvoir l'égalité entre les sexes et une analyse de toutes les activités dans la perspective de la problématique hommes-femmes. Il s'attachera notamment à promouvoir une croissance inclusive, à faciliter l'élaboration sur une base participative de plans de réduction de la pauvreté et l'intégration dans tous les secteurs d'activités de promotion de l'égalité entre les sexes. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'accroître la participation des femmes et des organismes de défense de l'égalité entre les sexes aux structures et aux processus démocratiques.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

32. L'équipe de pays au Rwanda se fondera sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour l'exécution de son "Programme uni". Conformément au rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, une claire séparation sera maintenue entre les services du Coordonnateur résident et l'exécution du programme du PNUD. Cette séparation sera encore accentuée par la désignation d'un directeur de pays du PNUD. Le PNUD continuera de fournir un appui administratif aux services du Coordonnateur résident.

33. L'on s'attachera, dans le contexte du Plan-cadre, à réaliser des programmes conjoints afin de faciliter la réalisation d'objectifs communs. La principale modalité d'exécution continuera d'être l'exécution nationale. L'approche harmonisée des virements en espèces constituera le cadre opérationnel commun qu'utilisera l'équipe de pays pour opérer des virements en espèces aux gouvernements et aux partenaires d'exécution non gouvernementaux. Le PNUD s'attachera à mettre en œuvre des approches de type programme et des mécanismes conjoints de financement dirigés par le gouvernement, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris. Le bureau de pays continuera d'avoir de plus en plus largement recours à son système intégré de gestion (Atlas).

34. Le mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E) prévu dans le Plan-cadre servira de base aux activités de suivi et d'évaluation du bureau de pays. En outre, le PNUD s'emploiera à associer les organismes gouvernementaux et autres partenaires du développement au suivi et à l'évaluation des résultats, conformément au plan d'ensemble prévu par la SDERP en matière de S&E. Les progrès accomplis seront analysés lors d'une évaluation à mi-parcours du programme de pays. Le plan de gestion financière continuera de comporter un audit annuel des projets et des programmes.

35. Le programme "Unité d'action des Nations Unies" guidera les activités de mobilisation des ressources et tendra à forger des partenariats avec les parties prenantes et à renforcer les partenariats existants. Le bureau du Coordonnateur résident assurera la direction des activités de mobilisation de ressources pour les activités entreprises dans le cadre du programme "Unité d'action des Nations Unies". Les décaissements financiers seront effectués à la lumière d'indicateurs comme les performances passées, les résultats des examens et des évaluations et les taux d'exécution. Le bureau de pays concentrera son assistance sur l'amélioration des capacités et l'appui au processus national de décentralisation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Rwanda (2008-2012)

Composante du programme	Effets du programme	Produits du programme	Indicateur des produits, points de référence et cibles <i>(points de référence en italiques; pas de cibles)</i>	Rôle des partenaires*	Ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)
Priorité ou objectif national: promotion d'une bonne gouvernance en vue d'une prestation à tous les citoyens de services équitables, efficaces et efficaces					
Résultat escompté 1 du PNUAD: renforcement durable d'une bonne gouvernance					
Promotion d'une gouvernance démocratique	1. Renforcement des capacités du gouvernement et des partenaires de créer un climat pacifique dans lequel la liberté et les droits de l'homme sont pleinement protégés et respectés	<p>1.1 Renforcement des capacités du Parlement/des ministères compétents de revoir et rédiger des lois et politiques et d'en superviser la mise en œuvre</p> <p>1.2 Renforcement des capacités du secteur de la magistrature en matière d'administration de la justice et d'application des lois</p> <p>1.3 Mise en place de capacité/mécanismes de prévention des conflits/édification de la paix/réconciliation au niveau des districts et des secteurs</p> <p>1.4 Renforcement des capacités des institutions de défense des droits de l'homme/ du gouvernement/de la société civile de promouvoir et de suivre le respect des droits de l'homme et de faire rapport à ce sujet</p> <p>1.5 Facilitation de l'accès à la justice</p>	<p>1.1 Nombre de lois rédigées par les parlementaires qui sont conformes aux engagements pris en matière des droits de l'homme (<i>0 – 2006</i>)</p> <p>1.2 Nombre d'agents des services chargés de l'application des lois ayant reçu une formation grâce à l'équipe de pays des Nations Unies (<i>0 – 2006</i>)</p> <p>1.3 Nombre de districts/secteurs où il existe des comités de prévention des crises/de coordination (<i>Néant</i>)</p> <p>1.4 Nombre d'initiatives de renforcement des capacités de la CNDH (<i>8 -2006</i>)</p> <p>1.4 Rapports aux organes chargés de la surveillance du Traité présentés à temps (un rapport présenté au <i>Comité des droits de l'enfant – 2006</i>)</p> <p>1.5 Nombre de personnes ayant accès aux services d'aide juridique (<i>854- 2006</i>)</p>	Ministères, Commission européenne, DFID, Centre danois pour les droits de l'homme, Belgique, Pays-Bas, GTZ, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination; Bureau du Procureur général, Association du Barreau, ONG, Forum d'aide juridique; organisations de la société civile, Abunzi Gacaca, NDH	<p>Ressources générales 5 000</p> <p>Autres ressources 5 000</p>
	2. Gestion efficace, responsable et transparente des	2.1 Les mécanismes de gestion de l'aide/de responsabilité mutuelle sont pleinement opérationnels	<p>2.1 Nombre d'approches sectorielles signées (<i>1 Éducation – 2006</i>)</p> <p>2.1 Nombre d'évaluations indépendantes</p>	Bureau du Vérificateur général, ministères, organisations de la société	Ressources générales 9 000

Composante du programme	Effets du programme	Produits du programme	Indicateur des produits, points de référence et cibles <i>(points de référence en italiques; pas de cibles)</i>	Rôle des partenaires*	Ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)
	ressources et des services publics au plan national et au niveau décentralisé	2.2 Une politique de lutte contre la corruption a été formulée/appliquée 2.3 Les capacités des institutions nationales/ locales en matière de prestation des services ont été renforcées 2.4 Les programmes nationaux de renforcement des capacités en matière de prestation des services ont été harmonisés et coordonnés 2.5 Les capacités des services gouvernementaux décentralisés en matière de planification participative/de S&E ont été renforcées	réalisées (0 – 2006) 2.3 Nombre de contrats individuels/ institutionnels de performance introduits au niveau des ministères gouvernementaux/ districts (0 – 2006) 2.5 Nombre de réunions conjointes de planification au niveau des districts avec les organisations de la société civile/organisations à assise communautaire/le secteur privé (50 % – 2006)	civile; Ambassade des Pays-Bas, ASDI, GTZ, DFID, ACDI, Belgique, Commission européenne, HIDA/MIFOTRA	Autres ressources 6 000
	3. Accroissement de la participation populaire aux processus et structures démocratiques au plan national et au niveau décentralisé	3.1 Des systèmes nationaux d'information et de gestion ont été mis en place pour administrer les élections 3.2 Participation accrue des femmes/ organismes de défense de l'égalité entre les sexes aux structures/processus démocratiques 3.3. Les capacités des organisations de la société civile en matière de planification et de gestion ont été renforcées	3.2 Pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité au niveau central et au plan local (6,6 % <i>maires de district</i> , 8 % <i>banques coopératives</i> – 2006) 3.3 Nombre d'initiatives de plaidoyer et de pression entreprises par les organisations de la société civile appuyées par le système des Nations Unies (20 -2006)	CEM, ministères, POER, FEDR, Commission européenne, DFID, ASDI, Belgique	Ressources générales 3 5000 Autres ressources 6 000
	4. Renforcement des capacités en matière de formulation des politiques et de planification socio-économique sur la base de données de qualité et dûment décomposées	4.1 Les capacités de collecte/d'analyse/de diffusion/d'utilisation de données de qualité ont été renforcées au plan central et au niveau local (Rwanda DEVInfo) 4.2 Les capacités de suivre la réalisation des OMD et les résultats des efforts de développement grâce à l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain et de rapports sur la réalisation des OMD ont été renforcées	4.1 Pourcentage des besoins de l'INS en matière de matériel de traitement et de gestion des données qui ont été satisfaits (80 % 2006) 4.2 Nombre d'agents formés à la collecte, au traitement et à la diffusion de données (100 INS, <i>Agents des districts et des ministères</i>)	Ministère de l'économie et des finances, INS, Banque mondiale, DFID, Union européenne, USAID	Ressources générales 3 000 Autres ressources 7 000
Résultat escompté 2 du PNUAD: Réduction de la mortalité due à la morbidité infantile et maternelle ainsi qu'à l'incidence et à l'impact du VIH/sida et des autres épidémies majeures et ralentissement de l'accroissement démographique					

Composante du programme	Effets du programme	Produits du programme	Indicateur des produits, points de référence et cibles <i>(points de référence en italiques; pas de cibles)</i>	Rôle des partenaires*	Ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)
Lutte contre le VIH/sida	1. Renforcement durable, conformément aux "Trois principes", des capacités de direction et de surveillance des institutions nationales et locales de coordination en vue d'élargir l'intervention de lutte contre le VIH	1.1 Des plans d'intervention et des mécanismes de coordination de la lutte contre le VIH ont été établis et sont opérationnels au plan national et au niveau décentralisé	1.1 Nombre de plans d'action sectoriels et de plans élaborés par les districts et les organisations de la société civile qui sont appliqués et suivis conformément à la SDERP et au PMS	CNLS, ministères, ONG, FMSTP, BAfD, organismes économiques régionaux, partenaires bilatéraux	Ressources générales 1 000
					Autres ressources 1 200
Résultat escompté 4 du PNUAD: amélioration durable de la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et de la terre					
Formulation en matière d'énergie et d'environnement de politiques de nature à promouvoir un développement durable	1. Établissement d'un cadre politique propice à la mise en place d'un système efficace de gestion de l'environnement et de conservation des écosystèmes	1.1 Des politiques/règlements/lignes directrices/normes de protection de l'environnement ont été élaborés et appliqués au plan central et au niveau décentralisé 1.2 Un système de gestion de l'information concernant les ressources naturelles a été élaboré et est opérationnel 1.3 La coordination entre l'ARGE et le MINITERE concernant la gestion de l'environnement a été renforcée 1.4 Les capacités de l'ARGE/MINITERE et des administrations locales de surveiller la qualité de l'environnement ont été renforcées	1.1 Priorités des politiques environnementales qui sont reflétées dans les principaux examens annuels sectoriels des dépenses publiques <i>(0 – 2006)</i> 1.2 Mécanisme mis en place par l'ARGE pour la collecte et l'analyse des données <i>(Il existe un système de suivi; un mécanisme de collecte et d'analyse des données nécessaire – 2006)</i> 1.2 Établissement d'un réseau national d'information environnementale <i>(0 – 2006)</i> 1.3 Publication d'un rapport annuel intégré sur les accords environnementaux multinationaux <i>(0 – 2006)</i> 1.4 Pourcentage de techniciens au plan décentralisé qui ont été formés et équipés des outils de base nécessaires à la surveillance de l'environnement <i>(À déterminer)</i>	ONG, secteur privé, ministères	Ressources générales 4 500
					Autres ressources 5 000
	2. Renforcement des capacités au plan national et au niveau	2.1 Des stratégies et plans d'action de régénération des écosystèmes critiques ont été élaborés, institutionnalisés et mis à la	2.1 Nombre de plans d'action concernant chaque écosystème critique identifié qui ont été appliqués avec la participation	Ministères/districts, ONTPN/ARGE/service des forêts, Pays-Bas,	Ressources générales 4 000

Composante du programme	Effets du programme	Produits du programme	Indicateur des produits, points de référence et cibles <i>(points de référence en italiques; pas de cibles)</i>	Rôle des partenaires*	Ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)
	des districts et des communautés de régénérer et de protéger les écosystèmes d'importance nationale et mondiale contre les risques de dégradation	disposition des administrations locales 2.2 Les capacités techniques et opérationnelles des districts en matière de gestion des déchets et des polluants ont été renforcées	des communautés (<i>Un projet pilote dans la Province occidentale – 2007</i>)	Commission européenne, Banque mondiale, BAFD, Fonds international de développement agricole, ONG	Autres ressources 4 000
Résultat escompté 5 du PNUAD: la population rwandaise bénéficie de l'expansion économique et est moins vulnérable aux chocs sociaux et économiques					
Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté humaine	1. Mise en place de filets de sécurité efficaces en vue de protéger les groupes les plus vulnérables	1.1 Un cadre de politiques nationales de protection sociale a été examiné et renforcé 1.2 Il a été mis en place un Fonds d'assistance sociale pour appuyer les ménages les plus vulnérables et faire face aux crises récurrentes	1.1 Pourcentage et montant des ressources fournies par les donateurs dans le secteur de la protection sociale acheminées par l'entremise du CAS (<i>En 2006: 0 % des ressources ont été acheminées par l'entremise du CAS – 75 % des ressources destinées à la protection sociale, c'est-à-dire 110 millions de dollars, n'étaient pas prévues par le budget/le plan</i>) 1.2 Nombre de rapatriés ayant reçu une assistance pour faciliter leur réinsertion sociale et économique dans des localités spécifiques sélectionnées par le gouvernement (<i>À déterminer</i>)	Ministères/districts, CTB, ACDI, DFID, Commission européenne, Agence suisse de développement, GTZ, USAID, Banque mondiale, ONG, organisations à assise communautaire, organisations professionnelles	Ressources générales 1 000 Autres ressources 0
	2. Amélioration de la productivité et de l'accès aux marchés des petits producteurs	2.1 Une stratégie nationale d'inclusion financière et un plan d'action ont été élaborés et mis en œuvre pour faciliter durablement l'accès des petits producteurs aux services financiers	2.1 Pourcentage d'accroissement de la population ayant accès aux services financiers (<i>À déterminer</i>)	Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'agriculture, BNR, Réseau d'institutions de microfinancement et Association des banquiers	Ressources générales 0 Autres ressources 2 000

* Les abréviations sont expliquées dans la liste ci-jointe

Sigles et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ARGE	Agence rwandaise de gestion de l'environnement
ASDI	Agence suédoise de développement international
BAfD	Banque africaine de développement
BNR	Banque nationale du Rwanda
CEN	Commission électorale nationale
CES	Cadre d'évaluation de la stabilité
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNLS	Commission nationale de lutte contre le sida
CNUR	Commission nationale d'union et de réconciliation
CRDH	Commission rwandaise des droits de l'homme
CTB	Coopération technique belge
DANIDA	Agence danoise de développement international
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
FEDR	Fédération européenne pour le développement rural
FMLSTP	Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme
GTZ	Agence allemande d'aide au développement
HIDA	Agence de développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles
INS	Institut national de statistique
MIFORTA	Ministère de la fonction publique, de la formation professionnelle et du travail
MINITERE	Ministère de la terre, de la réinstallation et de la protection de l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONTPN	Office national du tourisme et des parcs nationaux
PNS	Programme national de solidarité
POER	Programme d'observation des élections au Rwanda
SDERP	Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté
USAID	Agency for International Development des États-Unis
